

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le premier décembre deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25/11/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON.

**EXCUSES :** Béatrice DUFOUR, Monique REIX – BUSSY, Henri PALA, Philippe STEYAERT, Hervé VALADAS.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2010 – 093 : ZAE DU THEIL – CESSION PARCELLE D 931

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** l'avis de France Domaine reçu le 17 novembre 2010

Monsieur le Président rappelle que par délibération 2010 – 061, le conseil a fixé le prix de la parcelle D 931, d'une surface de 7 903 m<sup>2</sup>, à 38 566,64 € HT. Un compromis de vente, avec la SCI HFPP, a été signé en ce sens le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Monsieur le Président expose l'avis de France Domaines avait plus d'un an et que la Préfecture a demandé à la Communauté de Communes de Noblat de solliciter un nouvel avis et de proposer une nouvelle délibération au Conseil.

Monsieur le Président donne lecture de l'avis de France Domaine reçu le 17 novembre 2010 qui détermine une valeur vénale de cette parcelle à 39 200 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
22 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Approuve** la cession, à la SCI HFPP, de la parcelle D 931, d'une superficie de 7 903 m<sup>2</sup>, pour un montant de 38 566,64 € HT,

**Autorise** Monsieur le Président à signer tous les actes à intervenir pour permettre cette cession.

### ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2010 - 061

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 02 décembre 2010

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture

Le :  
Publié ou notifié

Le : 91 121 2010

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :** ZAE DU THEIL-CESSION PARCELLE D931**Date de transmission de  
l'acte :** 09/12/2010**Date de réception de  
l'accusé de réception :** 09/12/2010**Numéro de l'acte :** 2010-093 ( voir l'acte associé )**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20101202-2010-093-DE**Date de décision :** 02/12/2010**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.4. Aménagement du territoire